

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 25 janvier 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2018-01-12 – FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION
DU TABLEAU DES EFFECTIFS – PERENNISATION DE POSTE AU
CENTRE MULTI ACCUEIL CRECHENDO**

DATE DE CONVOCATION : 18 JANVIER 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 02 FEVRIER 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA (ayant la procuration de Thierry BAUER), Gérald LIOUVILLE, Jean Paul LOUIS (ayant la suppléance de Jean Luc LELIEVRE), Claude MANET, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de Jean Luc STAROSSE), Laurent GUYOT (ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE à partir de la 2018.01.11), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration d’Isabelle GASPARD), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Bruno BECK), Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Christine THERMINOT), Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de Gérald ERZEN), Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Geneviève BRINGUIER (ayant la suppléance de Xavier RICHARD), Alde HARMAND (ayant la procuration de Gérard HOWALD), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de Matthieu VERGEOT), Christine ASSFELD LAMAZE (départ à la 2018.01.11), Olivier HEYOB, Catherine BRETENOUX, Lucette LALEVEE (ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF), Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Malika GHAZZALE, Catherine GAY (ayant la procuration de Claudine CAMUS), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS), Fatima EZAROIL, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Etienne MANGEOT (présent à compter de la 2018.01.05 - ayant la procuration de Jean-Robert GORCE), Guy SCHILLING, Christelle AMMARI, Denis PICARD, Jean Pierre COUTEAU, Dominique PERRIN.
<u>Étaient excusés :</u>	Jean-Luc LELIEVRE, Jean-Luc STAROSSE, Yolande AGRIMONTI, Jean-Robert GORCE, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Christine THERMINOT, Frédérique SAUVAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Lydie LEPIOUFF, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Claudine CAMUS, Thierry BAUER.
<u>Avis de procuration :</u>	13 avis de procuration du début à la 2018.01.10 – 14 avis de procuration de la 2018.01.11 à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance du début à la fin.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Gérald LIOUVILLE
<u>Nombre de présents :</u>	53 présents du début à la 2018.01.04 – 54 de la 2018.01.05 à 2018.01.10 – 53 de la 2018.01.11 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	66 votants (53 présents + 13 procurations) du début à la 2018.01.04 - 67 votants (54 prés + 13 proc) de la 2018.01.05 à 2018.01.10 – 67 votants (53 prés + 14 proc) de la 2018.01.11 à la fin.

Vu le code de la fonction publique,
Vu le tableau des effectifs,
Vu l'organigramme de la Communauté de Communes Terres Toulouises,

Afin d'assurer la continuité du service public assuré par le centre multi-accueil Crechendo et considérant le gel du dispositif CUI-CAE, il est proposé les adaptations suivantes :

2 Postes d'adjoint territorial d'animation

Il s'agit de répondre aux besoins d'accueil des familles et de tenir compte de l'augmentation de la fréquentation réelle de 6 % entre 2016 et 2017 (Créchendo a ouvert en 2014 avec un agrément de 25 places avec possibilité d'accueillir jusqu'à 15 % d'enfants en plus soit 7 enfants de plus).

Pour rappel, les obligations en matière d'encadrement sont les suivantes : 1 agent pour 8 enfants qui marchent et 1 agent pour 5 enfants qui ne marchent pas. Afin de répondre au taux d'encadrement exigé par la PMI sur certaines tranches horaires (taux maximum d'occupation 8 h 45-16 h 30), pour plus de souplesse dans l'organisation des plannings en fonction du taux d'occupation, il est proposé que deux postes d'adjoint territorial d'animation soient pérennisés (avec CAP petite enfance) pour une durée hebdomadaire de 20 heures/hebdomadaire.

1 Poste d'Agent d'entretien

Par ailleurs, l'exigence en entretien de la structure est drastique : connaissance des protocoles d'hygiène, prise en charge de la blanchisserie, de la vaisselle, maîtrise du protocole de protection individuel (chaussures, blouses, lunettes de protection...) pour une superficie de 507 m2 et pour une population accueillie d'enfants de 2,5 mois à 3 ans. L'entretien de la structure devant intervenir après la fermeture de la crèche, il est impératif de dédier un agent expérimenté et formé en hygiène des locaux, à ces missions, à raison de 20 heures/hebdomadaires.

L'agent assurant les fonctions d'entretien de la structure actuellement, n'ayant pu également bénéficier du dispositif CUI-CAE a été nommé, dans l'urgence, sur un contrat à durée déterminée, à 20 heures/hebdomadaires.

Cet agent n'a pas la nationalité française et n'est pas originaire d'un pays membre de l'union européenne. De ce fait, il ne peut pas légalement, en l'état, être intégré dans la fonction publique territoriale.

Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de renouveler son contrat à durée déterminée pour 6 mois à compter du 21 février 2018. Durant ce laps de temps, la collectivité pourra lancer un appel à candidature pour le recrutement d'un fonctionnaire.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

✓ **La création de 2 postes d'adjoint territorial d'animation détenteurs du CAP petite enfance, à compter du 21 février 2018, emploi permanent à temps non complet, 20 heures hebdomadaire,**

✓ **La création d'1 poste d'adjoint technique territorial à compter du 21 février 2018, emploi permanent à temps non complet, 20 heures hebdomadaire.**

- ✓ D'autoriser, le recrutement d'un agent contractuel de droit public (adjoint technique territorial affecté à l'entretien des locaux) pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activités pour 6 mois à compter du 21/02/2018, pour une durée hebdomadaire de 20 heures,
- ✓ D'autoriser le Président à signer le contrat afférent et à fixer le niveau de rémunération en fonction du niveau de recrutement et de la nature des fonctions exercées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX